

CDI

Le CDI est un lieu calme dédié à la recherche documentaire ou à la lecture-loisir, individuelle ou en groupe.

Le CDI est ouvert à tous ; il est placé sous la responsabilité matérielle, morale et pédagogique de la documentaliste.

Seuls les élèves désirant utiliser les ressources documentaires sont admis au CDI.

Il peut être réservé à une classe ou à un groupe d'élèves, dans le cadre d'un projet pédagogique commun entre un professeur de matière et le professeur-documentaliste.

Le CDI est un espace privilégié où chacun doit pouvoir exercer sa curiosité et travailler dans de bonnes conditions. Sa fréquentation signifie l'acceptation d'un certain nombre de règles de vie, basées sur le respect du matériel et le respect des autres :

- ♣ entrer et sortir à la sonnerie, en début et en fin d'heure
- ♣ s'abstenir de manger et de mâcher des chewing-gums
- ♣ travailler dans le calme et donc respecter le silence ; merci de chuchoter
- ♣ limiter ses déplacements aux nécessités du travail de recherche documentaire
- ♣ remettre les ouvrages consultés à leur place exacte (sinon demander de l'aide)
- ♣ ranger les chaises en sortant.

L'utilisation des postes informatiques ne peut se faire que dans le respect total de la charte informatique de l'établissement et nécessite l'autorisation de la documentaliste.